



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 17 juin 2024 à 19h00

Vice-président : M. Balázs Süto

**Secrétaire-
suppléant :** M. Adnan Askandar

Sont présents : 14 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
Mme Y. Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : Mmes H. Houttuin, P. Leutwiler et E. Makaci, MM. B. Krebs, W. Schärer,
J. Matthey-de-L'Endroit, M. Meli et M. Würsch

La Presse : Mme I. Nicolet-dit-Félix

Public : ---

Légende :

CC = Conseillers communaux

PDC = plan directeur cantonal

ZAC=zone artisanale
et commerciale

CG = Conseil général

PDR = plan directeur régional

CF = Commission financière

PAL = plan d'aménagement local

CE = Conseil d'Etat

ZUD = zone d'utilisation différée

CU = Commission de l'urbanisme

CSI-TP = Commission des services industriels

CEnv. = Commission environnement

CEC = Commission des études et constructions

CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique

CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations

Le **vice-président** ouvre la séance à 19h00 avec les salutations d'usage.

1. Appel

M. A. Askandar : secrétaire-suppléant, procède à l'appel.

Sont présents : 13 conseillers généraux + le vice-président sur 22.

La majorité absolue est de : 7

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Comptes de l'exercice 2023, rapport à l'appui

5. Rapports :

- 5.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2023 à mai 2024
- 5.2 Rapport de gestion et d'activité 2023 du CAP
- 5.3 Rapport de gestion et d'activité 2023 du CESC

6. Lettres et pétitions

7. Motions et propositions

8. Communications du Conseil communal

9. Interpellations et questions

10. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Comptes de l'exercice 2023, rapport à l'appui

Le vice-président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *Le 13 mai 2024, le Conseil communal (CC) s'est mis à la disposition de la Commission financière (CF) pour répondre aux éventuelles questions qui pourraient se présenter lors de l'analyse détaillée du rapport et des comptes de l'exercice 2023.*

Le déficit de cet exercice s'élève à CHF 32'534.38, ce qui représente 0.4% des charges totales. Le budget pour les comptes 2023 prévoyait un déficit de CHF 139'900.-.

Les cinq années précédentes ont été bénéficiaires. Le léger déficit de cette année indique-t-il un fléchissement des rentrées fiscales pour les années à venir ou une augmentation des charges ? Il est difficile de tirer une conclusion péremptoire.

En effet, l'impôt communal des personnes morales est sensiblement inférieur à l'année précédente, d'un peu plus de CHF 80'000.-. Cependant, comme les versements des impôts dus par les grandes entreprises peuvent s'étaler sur plusieurs exercices, cet indicateur n'est pas extrêmement fiable.

D'autant plus que sur l'ensemble des rentrées fiscales des personnes physiques et morales, la diminution totale n'est que d'environ CHF 39'000.-.

Les charges, par rapport aux prévisions budgétaires, présentent une augmentation significative dans les domaines suivants :

- Culture, sport et loisirs : d'un peu plus de CHF 50'000.-
- Trafic : d'un peu plus de CHF 35'000.-

Pour l'année 2023, CHF 2'897'564.- ont été investis. Ces engagements à long terme concernent particulièrement la mise en place du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et l'adaptation des installations des bâtiments communaux pour les raccordements au chauffage à distance (CAD). Ces investissements sont liés à des emprunts qui pèsent sur les comptes à hauteur de CHF 175'000. Selon les prévisions budgétaires, pour l'année 2024, ces charges augmenteront de 15%.

La Commission financière vous propose de soutenir cet arrêté tel qu'il vous sera présenté.

La Commission financière tient à remercier chaleureusement les membres du Conseil communal, ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui œuvrent dans notre commune pour leur engagement et les efforts fournis.

Merci de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : *Le Groupe PLR a discuté des comptes 2023 lors de sa réunion de préparation du Conseil général. Premièrement, nous remercions les conseillers communaux ainsi que l'administration qui ont redoublé d'efforts pour boucler les comptes dans une situation tendue en raison d'un manque de ressources humaines.*

Le groupe PLR a pris connaissance de quelques erreurs, sans gravité, présentes dans les comptes.

Si les comptes s'approchent du résultat prévu dans le budget, nous relevons les écarts importants entre le budget et les comptes dans la plupart des domaines, en particulier dans le domaine Culture/Sport/Loisirs, comme l'a annoncé au préalable la CF, ou encore dans les Finances. Nous engageons ainsi les conseillers communaux à améliorer encore leurs prévisions.

Le PLR souligne, enfin, la situation financière délicate de la commune, en particulier, concernant les liquidités et les dettes. Nous pensons que l'amélioration de la santé financière de la commune doit être un objectif prioritaire de la prochaine législature. Le PLR propose aux conseillers généraux d'accepter les comptes 2023. Merci de votre attention.

M. A. Askandar (PS) : Le jeudi 6 juin, le PS s'est réuni pour préparer le CG de ce soir. Le point central de notre séance a été l'examen des comptes 2023. Lors de la séance du 19.12.2022, le CG a validé un budget prévoyant un déficit de CHF 139'900.00. Heureusement le résultat des comptes s'est révélé moins pessimiste que prévu, affichant finalement un déficit de CHF 32'534.38. Nous avons passé en revue tous les aspects de ces comptes, les questions des membres du groupe ont trouvé réponse auprès de nos deux conseillères communales et du président de la CF.

Malgré les difficultés rencontrées par l'administration communale, les membres du Conseil communal ont réussi à finaliser les comptes dans les délais impartis. Nous les remercions pour leur travail remarquable. Le groupe du Parti Socialiste accepte les comptes de l'année 2023. Nous tenons également à exprimer notre gratitude envers nos conseillers communaux et tous les membres de l'administration pour le travail accompli tout au long de l'année écoulée.

Merci de votre attention.

- **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**
La parole n'étant plus demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
➔ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

5. Rapports :

Le président ouvre la discussion :

5.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2023 à mai 2024
 Pas de remarques de l'assemblée.

5.2 Rapport de gestion et d'activité 2023 du CAP

Mme S. Staub (PS) : *En date du 15.04., vous avez reçu, sous forme informatique, le rapport du CAP pour l'année 2023. Le temps est passé et afin que personne n'oublie toutes les activités organisées pour nos jeunes par nos animateurs ou par nos adolescents et l'importance de celles-ci pour leur bon développement, j'ai mis à disposition sur vos tables quelques exemplaires de ce rapport. A vous de le consulter « en vrai » si le cœur vous en dit.*
Merci de votre attention.

5.3 Rapport de gestion et d'activité 2023 du CESC

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Ces trois rapports ont retenu l'attention des membres du PLR et n'engendrent pas de remarques particulières. Ils sont, cependant, une synthèse intéressante de diverses implications communales, soit pour la CF, les activités extra-scolaires ainsi que pour la jeunesse par l'intermédiaire du CAP.

Merci à leur auteur et rédacteur.

6. Lettres et pétitions

Néant.

7. Motions et propositions

Néant.

8. Communications du Conseil communal

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Le CC vous informe, qu'au vu de la hausse de plus de 30 % de demandes de places en structure d'accueil parascolaire, il a dû prendre la décision, préventivement en février, de résilier le local de la psychomotricité au 12.07.2024 afin de pouvoir absorber ses besoins. Soyez rassurés, le Service cantonal, en charge de la psychomotricité, a trouvé un nouveau local dans le bâtiment où se trouvait anciennement la Poste. Après une projection consolidée, le Commune a reçu, la semaine passée, le responsable de l'office de l'accueil extra-familial qui a préavisé positivement notre demande, nous pouvons, donc, enfin valider les inscriptions de chaque enfant.
Merci de votre attention.

M. J.-M. Cantin (CC) : Il y a plus de 10 ans, votre Autorité avait interpellé le CC sur la problématique du chauffage du temple et craignait que ce dernier ne s'embrase au vu du chauffage électrique dans un temple principalement en bois. Ce soir, l'Exécutif corbonetch a le plaisir de vous informer que le temple est chauffé par le CAD (chauffage à distance) et qu'il n'y aura plus qu'un bouton à presser pour que ça chauffe jusqu'à 21 degrés. Cette température sera maintenue pendant 48 à 72 heures.
Merci de votre attention.

Concernant les vacances des membres des Commissions et délégués, elles seront versées directement par virements bancaires ou postaux et ne seront plus versées de main à main aux conseillers généraux. L'administration se chargera de récolter les coordonnées bancaires de chacun.

Les jetons de présences pour les CG seront versés aux différents partis par virement également.

Mme L. Veliz (CC) : Au nom de la Commission SLC n'oubliez pas de noter dans vos agendas que le 30 et 31.08.2024 aura lieu la Fête du Soleil avec comme thème « Typiquement suisse ». Nous avons beaucoup travaillé et je remercie toutes les personnes qui se sont investies.
Merci de votre attention.

9. Interpellations et questions

M. P. Staub (CFSS) : *Marquage des routes – Par cette intervention, nous remercions le CC d'avoir peint au sol, par ce que l'on appelle des « tulipes », un marquage de lignes blanches pour signaler les priorités de droite dans la rue des Fontaines. Nous avons observé que la majorité des conducteurs sont un peu plus prudents et ralentissent en raison de celles-ci. Par contre, il y a encore certains automobilistes qui ne respectent toujours pas la limitation de vitesse de 30 km/h. Donc, nous nous permettons de demander au CC de marquer, en plus, au sol « 30 km/h » aux endroits sensibles dans le village. Ceci rendra les conducteurs inattentifs encore un peu plus prudents et permettra la traversée de notre localité plus sécurisée !*
Merci de votre attention.

M. L. Krebs (PLR) : Je reviens avec l'histoire du castor, c'est un gros problème ! Il y a maintenant deux barrages qui sont en place. Sur la parcelle vers les jardins, nous avons entre 10-20 cm d'eau et tant que le canal ne baisse pas, nous ne pourrons jamais entrer dans cette parcelle. Il faut absolument que le niveau du canal baisse. Lors d'une séance, il avait été dit qu'un tuyau allait être posé, j'ai regardé, rien n'a été fait ! Il est nécessaire de trouver une solution.

M. L. Veliz (CC) : J'ai reçu plusieurs photos et me suis rendue sur place. Effectivement, il y a deux barrages. Normalement et d'après la loi, nous ne pouvons pas démonter ces barrages. On risque, selon nos amis « verts » d'amener à la mort le castor de par l'énergie qu'il dépense à construire ces barrages. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore une solution adéquate, nous allons présenter un dossier réalisé avec les TP2C, la semaine prochaine, au responsable cantonal. Nous ne pouvons pas décider, nous-mêmes, de déplacer le castor.

M. M. Clottu (CC) : En complément à l'intervention de ma collègue, effectivement toute l'armature et les tuyaux sont prêts à être installés. Il est prévu de le faire en même temps que le nettoyage des bretelles d'autoroutes fait par l'OFROU. Malheureusement, cela n'aura pas beaucoup d'effet puisqu'en amont il y a deux autres barrages de faits, mais nous irons de l'avant avec la pose de ce premier équipement pour favoriser le passage des eaux.

M. L. Krebs (PLR) : Les deux sont des supplémentaires et légalement nous avons le droit de les enlever si on ne touche pas le principal. Qui payera les dégâts ?

Mme M. Perrenoud (PS) : Est-ce que ce n'est pas possible de faire une sortie autre pour l'eau et laisser le barrage ?

M. M. Clottu (CC) : N'oubliez pas que notre ami le castor est très malin...

Mme S. Staub (PS) : *Concernant les boîtes à livres de notre village, je tiens à remercier publiquement, Mme Christiane Thüler pour son travail bénévole, qui permet de maintenir cet endroit attractif et en ordre à l'intérieur des boîtes. Cependant, serait-il envisageable, que dans le cahier des charges des TP2C, figure un point afin de maintenir cet endroit débarrassé de ses feuilles et petits déchets et cela régulièrement ?
Merci de votre attention.*

M. M. Clottu (CC) : J'en prends note.

10. **Divers**

M. Y. Rollier (PS) : *Avant de clôturer définitivement cette législature, je tiens à adresser mes sincères remerciements à MM. B. Suto et M. Meli pour leur précieuse collaboration et dévouement pendant cette législature 2020-2024. Un très grand merci, tout particulier, à Mme S. Staub, pour ces nombreuses années de fidélité, de labeur et de dévouement au sein du Conseil général de Cornaux. En tant que président du PS de Cornaux, ce fut un réel plaisir de travailler à ces côtés. Je souhaite le meilleur pour l'avenir de mes 3 collègues. Au nom du Parti Socialiste, encore mille mercis.
Je vous remercie de votre attention.
Applaudissements de l'assemblée.*

M. C. Baudet (PLR) : Je tiens également à remercier sincèrement nos amis Helen, Max et Emilie qui ont siégés avec nous toute la législature pour leurs engagements. Le PLR leur souhaite tout de bon pour l'avenir. Ils ont décidé de nous quitter pour des raisons professionnelles ou de changement d'études.
Merci de votre attention.
Applaudissements de l'assemblée.

Mme I. Weber (CC) : Nous voilà arrivés à la fin de la législature 2020-2024, une législature qui avait commencé d'une manière bien particulière. Souvenez-vous en plein COVID, cette période semble bien loin aujourd'hui, elle a néanmoins marqué fortement le début de la législature. J'aimerais, au nom du Conseil communal, vous remercier pour les échanges cordiaux et constructifs qui ont toujours prédominés dans nos séances. Vous remerciez également pour la confiance et le respect que vous nous avez toujours témoignés. En effet, au vu de la complexité des dossiers et de l'ampleur de la tâche du Conseil communal, il est agréable voire essentiel de se sentir soutenu et épaulé par un législatif compétent et appliqué. Le CC vous remercie pour votre bienveillance, votre appui et pour votre engagement pour nos concitoyennes et concitoyens.
Merci de votre attention.
Applaudissement de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la séance à 19h43 et remercie tout le monde pour son engagement en souhaitant à toutes et tous un bel été.

Cornaux, le 17 juin 2024
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le vice-président, Le secrétaire-suppléant,

Balázs Süto

Adnan Askandar